

CAHIER 74

*Au temps  
de St Vincent de Paul*

**... et aujourd'hui**

**RESPONSABILITÉ**

## BIBLIOGRAPHIE

## SOMMAIRE

### REVUES

Sommes-nous responsables  
de nos actes ?

*Fêtes et Saisons*,  
n° 515, 1998.

La responsabilité,  
*Croire aujourd'hui*,

n° 28, mai 1997.

**“Telle est ma foi, et telle  
est mon expérience”** **1**

*Éditorial*

### LIVRES

*Repères éthiques  
pour un monde nouveau*,  
Xavier Thévenot,  
Salvador, 1992.

*L'Anarchie des valeurs*,  
Paul Valadier,  
Albin Michel, 1995.

*Tous responsables  
dans l'Église ?*  
Lourdes, 1973,  
Le Centurion.

**Responsabilité partagée** **2**

**Tous responsables  
dans l'Église** **5**

*Père Raymond Bouchex*

**Questions pour un partage** **8**

**“Telle est ma foi,  
telle est mon  
expérience”**

[II, 282].

Il est difficile de trouver dans les paroles de Vincent et de Louise le mot de “responsabilité”. Pourtant, l’idée y est bien présente. Pour nos Fondateurs comme pour l’Eglise, il n’y a pas d’homme plus “responsable” que le chrétien. Souvent, pourtant, on a pu reprocher au peuple de l’Évangile de n’avoir que peu le sens de la responsabilité, notamment au niveau politique : “les chrétiens ne font pas de politique”, pouvait-on entendre. Or, la chose politique est bien plus qu’un bavardage oratoire ou une querelle d’ambition. Cette réalité a sa place dès lors qu’existe un bien commun à servir et une communauté humaine à promouvoir. En outre, comme le rappelait Pie XI, “ le domaine de la politique, qui regarde les intérêts de la société tout entière, est le champ de la plus vaste charité ”<sup>1</sup>.

Ainsi, nous avons à nous (re)dire que, depuis le Verbe Incarné, Dieu se compromet avec toute l’histoire humaine. Il n’y a pas d’autre alternative missionnaire pour un disciple de Jésus-Christ, et *a fortiori*, un ami de Vincent de Paul, que de mettre la charité (la solidarité, dirait Jean-Paul II) au service de la lutte contre les injustices, toutes les injustices... De toutes ces misères, le Christ nous rendra “coupables” si nous ne nous sentons pas “responsables” de nos frères qui souffrent [cf. Mt, 25, 41-46].

Oui, notre responsabilité est immense. Elle engage notre salut. Qu’elle nous fasse peur, et même nous dépasse, ne doit pas empêcher de l’exercer effectivement. Nous la vivons avec la force de l’Esprit et la grâce de Dieu, sans enjamber sur sa Providence. En Eglise, conduisons l’humanité à embrasser la réalité du Corps du Christ qui est salut pour nous. En ce sens, notre baptême nous intime le devoir d’ouvrir les yeux sur le monde, afin de le rendre toujours plus beau et bon [cf. Gn, I, 27-31]. C’est notre activité quotidienne. L’actualité du Royaume se joue ainsi.

Le chrétien est le plus “responsable” des hommes. Il l’est devant sa conscience de baptisé. Il l’est devant sa vie appelée au salut. Il est responsable, parce que témoin de quelqu’un qui le dépasse, devant la société tout entière (communauté chrétienne et communauté humaine). Il met sa vie au service de Dieu dans le monde pour relever le plus pauvre des hommes, afin que la vie triomphe de toute mort. C’est là sa foi... c’est là son expérience...

1. Discours à la Fédération Universitaire Catholique italienne, 18-12-1927.

## Responsabilité partagée

*“La Charité, c’est vous qui l’avez inventée. Autrefois, ce n’était qu’une vertu, c’était parfait. Vous, vous avez vu grand, vous avez remué ciel et terre et vous avez si bien fait que vous l’avez collée sur les bras du gouvernement, votre charité. Avant vous aussi, Monsieur, il y avait des pauvres, mais ils n’empêchaient pas les honnêtes gens de dormir. Maintenant, il y en a partout. Ma parole, on croirait que vous les inventez.”*

Ces propos, prêtés au chancelier Séguier dans le film “Monsieur Vincent”, expriment assez bien l’engagement de Vincent de Paul dans le combat contre les pauvretés et les misères. La rencontre des pauvres devient pour lui le lieu même de l’appel du Christ. Elle est désormais sa responsabilité, à la suite du Christ, Évangéliste des pauvres. Elle oriente sa vie et détermine son engagement pour l’évangélisation et le service des pauvres, de toute la personne du pauvre.

*“Quoi! être chrétien et voir son frère affligé, sans pleurer avec lui, sans être malade avec lui! C’est être sans charité; c’est être chrétien en peinture; c’est n’avoir point d’humanité; c’est être pire que les bêtes” [XII, 271].*

Le regard de Saint Vincent est empreint d’une telle humanité, son cœur brûle d’une telle charité, qu’il ne peut se résigner ou se dérober, quelle que soit l’ampleur de la tâche à accomplir. *“Nous devons courir aux besoins spirituels de notre prochain comme au feu” [XI, 31].* Et nous savons l’ampleur de son engagement. Elle est à la mesure de la responsabilité dont il a pris conscience en reconnaissant dans les cris des pauvres, l’appel même du Christ, en découvrant en leur personne, le visage du Christ.

Cette responsabilité, il l’assume totalement jusqu’à devenir un extraordinaire “éveilleur” de conscience. Il suscite des énergies, les mobilise, les rassemble; il organise la charité. Il sait mettre chacun devant sa responsabilité comme les Dames de la Charité. *“Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures (les enfants abandonnés) pour vos enfants; vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d’être leurs mères pour*

*devenir leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains.*  
” [XIII 801-].

Son sens de la responsabilité face au défi des pauvretés est à l’origine de ses fondations. Ce sera en 1617, la Confrérie de la Charité de Châtillon, puis les Prêtres de la Mission en 1625, et les Filles de la Charité en 1633. Ses fondations s’imposent à lui parce qu’il a compris que la responsabilité du combat contre les pauvretés et les misères était une responsabilité collective. La réponse ne peut donc être que communautaire sous peine de n’être ni efficace, ni durable. Et quand il est quelque peu réticent pour la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, l’opiniâtreté de Louise de Marillac parviendra à le convaincre.

Monsieur Vincent n’agit pas et ne s’engage pas tout seul. À Châtillon, il a pris conscience que les générosités étaient là, disponibles et qu’il fallait les rassembler comme en un “corps”, les organiser, parce que les pauvres “*ont parfois beaucoup souffert plutôt par faute d’ordre à les soulager que de personnes charitables*” [XIII, 423]. Le terme de “coresponsabilité” était certes inconnu au XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant la réalité en est perceptible. C’est ainsi qu’à Châtillon, le lieu de sa première fondation, Monsieur Vincent envisage avec les Dames elles-mêmes la manière de venir en aide aux malades. Elles auront un règlement provisoire qui sera précisé peu à peu mais en concertation, avant d’être promulgué. Les Dames de la Charité, les Prêtres de la Mission, les Filles de la Charité portent ensemble la responsabilité de l’évangélisation et de la promotion des pauvres.

Cela se vérifie jusque dans le souci de Monsieur Vincent de donner la parole à chacun et à chacune. “*L’on s’assemble et l’on propose ce qui est à faire ; l’on demande l’avis de nos sœurs, et puis chacune dit son avis, nous le nôtre.*” [X, 738-739]. Telle était la pratique dans les rencontres des Filles de la Charité. Le règlement de la Confrérie de la Charité de Châtillon stipule même que l’on commencera par demander l’avis de celle “*qui aura été la dernière reçue de la Confrérie*” [XIII, 431]. Sa responsabilité est engagée au même titre que les autres et sa liberté de parole est ainsi respectée.

Pour Monsieur Vincent, la responsabilité partagée comporte une exigence. Il l’exprime en ces termes en s’adressant aux Filles de

la Charité : *“Qu’il ne se passe rien, qu’il ne se fasse rien, et qu’il ne se dise rien que vous ne le sachiez l’une et l’autre. Il faut avoir cette mutualité.”* [XIII, 642]. Quelle serait effectivement la vie d’un “corps”, d’une communauté, sans échange, sans communication, sans partage? C’est une exigence pour toute pratique authentique de la coresponsabilité. Elle exprime la confiance réciproque sans laquelle une équipe ne peut exister, et une collaboration devenir possible. Et c’est pourquoi d’ailleurs, l’autorité des responsables eux-mêmes ne saurait être comprise comme un privilège ou l’expression d’un pouvoir personnel. Elle est de l’ordre du service. En s’adressant aux Filles de la Charité, Monsieur Vincent leur dit qu’il est nécessaire que l’une des sœurs *“tienne lieu de Supérieure”*, mais il ajoute : *“Ce sera tantôt l’une tantôt l’autre”*. Dans une lettre adressée à Monsieur Portal, supérieur d’une communauté de prêtres, il donne ce conseil : *“... et parce que vous êtes le plus ancien, le second de la Compagnie et le supérieur, supportez tout, du bon Monsieur Lucas; je dis encore tout, de sorte que, vous déposant la supériorité, ajustez-vous à lui en charité.”* [I, 112].

Dans cette pratique de la coresponsabilité, les pauvres eux-mêmes trouvent toute leur place. Ne sont-ils pas, eux *“nos Seigneurs et Maîtres”*, les premiers responsables de leur évangélisation et de leur promotion? Ils ont en eux des ressources, encore faut-il les reconnaître et y faire appel. Monsieur Vincent s’y emploie : alors des outils et des semences sont donnés à ceux qui peuvent travailler ; des écoles sont créées pour que les petites filles pauvres apprennent à lire ; l’apprentissage d’un métier est offert aux garçons.

*“On voudrait faire aussi que tous les autres pauvres gens qui n’ont pas des terres gagnassent leur vie, tant hommes que femmes, en donnant aux hommes quelques outils pour travailler et aux filles et femmes des rouets, et de la filasse ou de la laine pour filer, et cela aux plus pauvres seulement.”* [VIII, 72-73].

Aujourd’hui les entreprises humanitaires se multiplient. Elles traduisent sans doute la prise de conscience d’une responsabilité collective. Mais l’humanitaire ne saurait aller sans la responsabilité, celle des démunis eux-mêmes. C’est avec eux que peut s’édifier une société solidaire à visage humain, une Eglise servante des pauvres.

# *Saint Vincent et Sainte Louise, responsables*

Saint Vincent est un chef-né parce qu'il est un homme d'action, indépendant, à la volonté tenace et au tempérament passionné, obstiné et persévérant dans le travail accompli. Avec Sainte Louise, il a assumé de grandes responsabilités dans la société, dans l'Église et a su coordonner celles d'autrui.

## 1. SAINT VINCENT ET SAINTE LOUISE ONT ASSUMÉ DES RESPONSABILITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Nommé premier aumônier général des galères de France, il apporte compassion et soulagement spirituel aux victimes souvent innocentes de la justice royale :

**“ Qu'ils profitent spirituellement  
de leurs peines corporelles ”**



“ Aujourd'hui, huitième février 1619, le roi étant à Paris, sur ce que le sieur comte de Joigny, général des galères de France, a remontré à Sa Majesté qu'il serait nécessaire pour le bien et soulagement des forçats étant et qui seront ci-après èsdites galères, de faire élection de quelque personne ecclésiastique de probité et suffisance connue, pour le pourvoir de la charge d'aumônier réal, *qui ait égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, Sa dite Majesté, ayant compassion desdits forçats et désirant qu'ils profitent spirituellement de leurs peines corporelles*, a accordé et fait don de ladite charge d'aumônier réal à Monsieur Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie... ”

[XIII, 55].

On sait le rôle qu'il joue alors : il fait tout pour améliorer les conditions des galériens et leur procurer un hôpital approprié :

**“ Il loua une maison exprès ”**

“ Étant donc de retour à Paris, il se mit en devoir d'aller visiter les criminels condamnés aux galères, lesquels il trouva dans un état encore plus déplorable que ceux qu'il avait laissés à Marseille. Ils

étaient enfermés en des cachots de la Conciergerie et des autres prisons, où ils croupissaient quelquefois longtemps, mangés de vermine, déprimés de langueur et de pauvreté, et entièrement négligés pour le corps et pour l'âme. *Les voyant dans une telle misère, il en donna avis à M. le Général des galères et lui remontra que ces pauvres gens lui appartenaient, et, qu'en attendant qu'on les menât sur les galères, il était de sa charité d'en faire prendre quelque soin, et il lui proposa en même temps un moyen de les assister corporellement et spirituellement, que ce vertueux seigneur approuva bien volontiers et lui donna tout pouvoir d'exécuter. A cet effet, il loua une maison exprès au faubourg Saint Honoré, dans le voisinage de l'église Saint-Roch...*”

[Abelly, L. I, chap. XIV, 59].

La plus grande des responsabilités sociales de Saint Vincent fut celle de sa nomination au Conseil de Conscience. Il joua là un rôle national et on peut affirmer qu'il fut quasi ministre :

### “ Une prudence politique et une simplicité chrétienne ”

“ Nous pouvons bien mettre ici, entre les grandes œuvres de Monsieur Vincent, ses emplois dans le conseil du roi pour les affaires ecclésiastiques, et les services qu'il a rendus à Sa Majesté; puisque outre l'importance des affaires qui lui ont été confiées et dont il s'est toujours très dignement acquitté, *c'est dans ces occasions qu'il a particulièrement fait paraître quelle était la force de son esprit et l'éminence de sa vertu. En quoi il mérite d'être d'autant plus estimé que c'est chose plus rare de trouver en un même sujet ce qu'on a vu et admiré en lui dans ses emplois; c'est à savoir, un accès favorable auprès des souverains, et un parfait dégagement de tous les intérêts du siècle; une prudence politique et une simplicité chrétienne; une grande vigilance et activité dans les occupations extérieures, et une récollection intérieure et union intime avec Dieu...*”

[Abelly, L. II, 441].

Enfin, il tint un rôle non négligeable dans les guerres intestines dont le sommet fut son intervention en faveur de la paix auprès de Mazarin ce qui, d'ailleurs, provoqua son remerciement du Conseil de Conscience :

### “ Ce que je prends la hardiesse de lui représenter ”

“ Monseigneur, je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence; je la supplie de l'avoir agréable et que je lui die que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et



demander le roi et la reine à cor et à cri ; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusques aux Dames de la Charité, qui sont des principales de Paris, qui ne me disent que, si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe. Et selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonne volonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris...

“ Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans elle, mais qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, mais la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. — Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit, et que, le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire venir Son Éminence quand il lui plaira ; et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que Votre Éminence, laquelle regarde principalement le bien du roi et de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à l'obéissance du roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit ; *mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pource que c'est en cela que consiste la folie populaire et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie, ne guérissent jamais par les mêmes causes par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées...* ”

[11 septembre 1652 - IV, 473 et 476-477].

Sainte Louise, elle-même, intervient en faveur des enfants trouvés auprès du Chancelier Séguier, personnage le plus important après le roi au XVII<sup>e</sup> siècle :

### “ Le recours des pauvres ”



“ Monseigneur, le respect que je dois à Votre Grandeur, m'a fait chercher les occasions de recueillir la charité qu'elle promet à Saint-Germain, aux pauvres enfants trouvés, par quelques personnes de condition. Mais voyant, Monseigneur, que tout a manqué, je prends la liberté de ces lignes, ne pouvant me donner l'honneur de vous aller trouver moi-même, pour vous représenter que, cent de ces pauvres petits enfants, entre toutes les nécessités auxquelles ils sont présentement, celle de n'avoir pas du pain pour passer ces fêtes, me presse si fort le cœur, que je craindrais, Monseigneur, être trop coupable, si aucune considération m'empêchait d'avoir recours à Votre

Grandeur qui, en tant d'autres occasions a paru vraiment le recours des pauvres. Permettez-moi donc cette haute hardiesse, et de me dire avec toute sorte de soumission et de respect, en l'amour de Dieu, pour lequel vous agissez, Monseigneur, Votre très obéissante et très humble servante."

[Écrits, 305].

Sainte Louise prend ses responsabilités en organisant, en 1653, le service de l'hospice du Nom de Jésus

### **“ Un des plus grands biens de l'œuvre, étant le travail ”**

“ Un des plus grands biens de l'œuvre, étant le travail, il est nécessaire de leur en donner d'utile et dont l'ouvrage se puisse débiter, comme serait : Un ferrandier, un tisserand, un serger, outre que leur ouvrage se débitera, partie pour l'usage de la Maison, partie en plusieurs autres lieux, c'est que ces métiers, quoique de petit attirail, ils occupent plusieurs personnes. Des cordonniers ou savetiers, peuvent être beaucoup utiles. Quelques boutonnières et ouvriers en entame qui en sussent de toutes sortes et apprêter jusqu'à rendre l'ouvrage de service. Des faiseuses de dentelle, des couseuses de gants qui en sussent garnir, et des couturières en linge qui pourraient avoir de l'ouvrage des lingères des halles et autres, des faiseurs d'épingles. Il faut être assuré que la première année apportera très peu de gain.”

[Écrits, 786].

## **2. SAINT VINCENT ET SAINTE LOUISE DANS LEURS RESPONSABILITÉS ECCLÉSIALES DE FONDATEURS**

Catéchèse, prédications, missions, séminaires, Saint Vincent est sur tous les fronts de l'Église. Il donne des conférences aux ordinands, devient formateur de prêtres et d'évêques, animateur de retraites, fondateur d'écoles, supérieur de la Visitation et participe à la réforme des ordres monastiques. Avec Sainte Louise, ses responsabilités ecclésiastiques sont éclatantes, surtout dans les trois fondations principales.

### ***Les Laïcs.***

Il fonde d'abord différents types de Charités qui aboutissent aux Dames parisiennes

## “ Les pauvres en ont reçu de grandes assistances ”



“ Le huitième décembre de la susdite année, il établit une compagnie de dames de la Charité à l’occasion de quelques pauvres malades qu’il avait recommandés en l’un de ses sermons. Elle fut approuvée par Monsieur de Marquemont. *Les pauvres en ont reçu de grandes assistances, notamment pendant la peste et la famine qui sévirent à Châtillon, et en reçoivent encore des soulagements chaque jour.* Il serait difficile de rapporter les fruits spirituels que cette assemblée a causés par les conversions et changements qui sont arrivés aux malades que ces dames ont assistés. À l’exemple de celle de Châtillon, on en a établi à Bourg et autres lieux voisins de semblables.”

[Rapport de Charles Demia - XIII, 52].

### *La Congrégation de la Mission.*

En 1625, grâce aux 45.000 livres sonnantes de Monsieur et Madame de Gondy, Monsieur Vincent fonde la Congrégation de la Mission. Il en devient par le fait même le Supérieur à vie. Et se montre toujours comme tel. Ainsi donne-t-il des arguments de choc :

## “ Vous rendre exact à tous les ordres du général ”

“ *Oserai-je vous dire, Monsieur, qu’il importe, plus que je ne vous puis exprimer, que vous vous donniez à Dieu pour vous rendre exact à tous les ordres du général, quels qu’ils soient, quoiqu’ils choquent votre sens et quelque prétexte que vous puissiez avoir de mieux, ou des inconvénients qui en pourraient arriver ; car il n’en saurait arriver de si grands que celui de la désobéissance.* Un capitaine me disait, ces jours passés, que, quand il verrait que son général commanderait mal et qu’il perdrait assurément sa vie dans l’exécution du commandement et qu’il pourrait faire changer d’avis au général en disant une parole, qu’il serait perdu d’honneur s’il le faisait, et qu’il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Monsieur, quelle confusion ce nous sera au ciel de voir cette perfection dans l’obéissance de la guerre et de voir la nôtre si imparfaite en comparaison. Je vous assure, Monsieur, que deux ou trois supérieurs qui en useraient de la sorte seraient capables de perdre la compagnie et que, si je ne connaissais bien votre cœur, je serais obligé de faire autre chose. L’assurance que j’ai que vous êtes meilleur que je ne serai jamais et que vous aimez mieux l’Institut que moi, fera que je ne vous en parlerai plus et n’y penserai seulement pas.”

[6 mars 1646 - II, 566-567].

## *Les Filles de la Charité.*

La même idée de dépendance existe chez les sœurs. Se soumettre pour mieux prendre ses responsabilités est une exigence de fond :

### “ Les supérieurs sont comme les pilotes ”

“ Représentez-vous un navire sur la mer ; si le pilote ne le sait pas bien conduire, il périra. *Or, voyez-vous, une Compagnie est comme un vaisseau, sur la mer, qui nous doit mener au port, et les supérieurs sont comme les pilotes qui le doivent conduire.* Et tout ainsi que, lorsque les vents se lèvent et qu’il semble que les ondes doivent renverser le navire, le navire chavirerait si ceux qui le doivent conduire ne prenaient pas la rame en main ; de même, si ceux qui doivent conduire la Compagnie ne sont soigneux de tenir la rame et de faire en sorte que les règles soient bien observées, elle périra. Si la supérieure et les officières ne veillent sur la Compagnie, que deviendront les pauvres Filles de la Charité ? On n’entendra parler que de désordres. Tantôt l’on dira qu’en une telle ville elles auront fait telle chose, puis en une autre. Et ainsi peu à peu on désistera de les employer. De sorte qu’il importe autant de bien choisir de bonnes officières que d’avoir un bon pilote pour conduire un navire au port désiré.”

[22 mai 1657 - X, 262].

Sainte Louise va jusqu’à rappeler ses responsabilités à Monsieur Vincent :

### “ Notre-Seigneur semble vous avoir dit ”



“ Monsieur, il m’a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l’oraison que j’ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, *tant pour le spirituel que pour le temporel*, en laquelle je pense avoir vu qu’il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d’être en une autre conduite, puisqu’il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. Les marques sont qu’il y a sujet de croire que Dieu inspire et fait connaître sa volonté pour la perfection des œuvres que sa bonté veut faire depuis qu’il a manifesté ses desseins. J’espère que si votre charité a entendu de Notre-Seigneur ce qu’il me semble vous avoir dit, comme en la personne de Saint Pierre, que c’était sur elle qu’il voulait édifier cette Compagnie, et qu’ainsi elle persévèrera au service qu’elle lui demande pour l’instruction des petits et le soulagement des malades.”

[Novembre 1647 - Écrits, 233].

### 3. SAINT VINCENT ET SAINTE LOUISE ET LES RESPONSABLES

Monsieur Vincent attache une grande importance à la fonction de responsable. Elle procède de la compréhension pyramidale de la société qu'on se faisait à son époque. Mais notre saint invente une autre manière de se situer dans l'Église et la société. Il rend les autres acteurs du jeu social et ecclésial et les mène à leur tour à prendre leurs responsabilités, qu'ils soient laïcs, missionnaires ou consacrés.

#### “Mademoiselle”



“Le mercredi 8 septembre, se fit la petite conférence au parloir de Saint-Lazare, où notre très honoré Père fit lecture de ce qui regarde l'office de la supérieure ses Filles de la Charité et des trois autres officières qui avaient été élues dans la dernière conférence, le huitième jour d'août. Et pour commencer, *sa charité dit que Mademoiselle Le Gras, notre supérieure, devait disposer de toutes les sœurs, avec le supérieur général, c'est-à-dire les rappeler, retenir et envoyer non seulement où la Charité est établie, mais où il sera nécessaire ; de plus, que la supérieure recevrait celles qui se présenteraient quand, avec ledit supérieur, ou autre député de sa part, elle les jugerait propres, les instruirait de tout ce qu'il faut qu'elles sachent tant pour l'exercice de leurs emplois que pour la vertu. Et la même supérieure étant le chef où l'âme qui anime les membres de toute la Compagnie, c'est une règle vivante, qui doit montrer l'exemple de ce qu'il faut que les autres fassent, et les instruire plutôt par son bon exemple que par ses paroles.*”

[Conseil de 1655 - XIII, 693].

On le voit mettre des évêques devant leurs responsabilités doctrinales face au jansénisme naissant

#### “Écrire au Pape pour le supplier de se prononcer sur cette doctrine”

“Monseigneur, *les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de Nosseigneurs les prélats du royaume d'écrire à N. S. P. le Pape pour le supplier de se prononcer sur cette doctrine.* Les raisons particulières qui les y ont portés sont : premièrement, que par ce remède ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter, comme il

est arrivé de tous, quand on a vu la censure des deux chefs; secondement, c'est que le mal pullule, parce qu'il semble être toléré; troisièmement, *on pense à Rome que la plupart de Nosseigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très peu*; quatrièmement enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux Souverains Pontifes pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, dont voici la liste..."

[Aux évêques d'Alet, de Cahors, de Pamiers, de La Rochelle, de Luçon, de Boulogne et même de Dax - IV, 148-149].

Sainte Louise forme et réforme les Sœurs Servantes, leur expliquant leurs responsabilités ponctuelles pour le bien des communautés. Ainsi à Madeleine Mongert qui reprend sa fonction après trois mois de reprise à Paris, le 9 septembre 1644 :

### “ Le mulet de la maison ”



“ Entrez-y donc tout de nouveau avec grande humilité et défiance de vous-même, avec le souvenir de l'instruction que le Fils de Dieu nous a donnée, nous ordonnant d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur. Entrez-y avec son esprit qui lui faisait dire n'être pas venu en ce monde pour y être servi, mais pour y servir; et l'entendez volontiers nous dire que qui s'humiliera sera exalté, et que celui qui sera le plus grand se doit faire le plus petit pour être grand devant Dieu. *Enfin, ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière, mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous.*”

[Écrits, 117].

## Tous responsables dans l'Église

Il ne faut pas condamner trop vite l'Église du passé. Il ne faut pas crier trop vite victoire devant la situation présente, comme si elle représentait une chance inespérée, la "chance de l'histoire de l'Église".

Plus humblement, nous pouvons dire : les faits actuels sont une invitation contraignante, non pas à inventer l'Église (l'Église n'a pas à être inventée), ni même à la faire naître de zéro (elle est née une fois pour toutes, bien qu'elle ait toujours à naître), mais à *porter une attention sans cesse renouvelée à ce qu'elle est* de part la volonté de Dieu, et qui a été si bien dit dans plusieurs textes conciliaires ou dans des assemblées épiscopales... Vouloir que la vie et que la mission de l'Église reposent sur la commune responsabilité des chrétiens découle de cette attention au mystère de l'Église, à l'Église sacrement et, en même temps, nous y renvoie continuellement.

Que voulons-nous dire, en effet, lorsque nous parlons du mystère de l'Église et de l'Église sacrement de salut? Sans reprendre toute l'ecclésiologie de Vatican II, nous pouvons dire ceci :

L'Église n'est pas le monde tout entier, mais elle est bien dans le monde ; bien plus, elle est faite de la chair du monde dans tous les sens du mot. Elle n'est pas l'humanité entière, mais elle est humaine dans tous les sens du mot. Elle est faite d'hommes qui vivent dans l'univers et participent à l'histoire, avec leur existence et leurs projets, leurs joies et leurs espoirs, leurs souffrances et leurs déceptions, leurs solidarités et leurs luttes. Elle est "*part de l'humanité*", disait Monseigneur Coffy. Mais il ajoutait : "qui confesse que Dieu est intervenu dans l'histoire en son Fils Jésus de Nazareth, mort et ressuscité", et "qui demeure tendu vers le Royaume".

En effet l'Église n'est pas le Saint-Esprit, ni Jésus-Christ, ni le Père. Elle est pourtant faite de *ces hommes réels animés par le Saint-Esprit* du Père et du Fils et vivant de Lui. Elle est faite de ces hommes réels qui, par l'Esprit, sont unis au Christ, en confessant dans la foi, réponse à la Parole, qu'il est le Fils de Dieu

devenu homme, mort et ressuscité, et qu'il est le Seigneur, et qui, dans l'Esprit, célèbrent et accueillent sacramentellement le don que le Christ fait toujours de lui-même au Père et à l'humanité.

Elle est faite de ces hommes réels qui, grâce à l'Esprit, *disent à Dieu* : “*Notre Père*”, et se savent du même coup investis de la mission de vivre dans l'unité, de prêcher la Bonne Nouvelle jusqu'aux extrémités de la terre et de tendre, au sein des tâches historiques, vers le Royaume déjà présent mais encore à venir. C'est pourquoi elle est mystère, sacrement, c'est-à-dire intervention et présence de Dieu, Père, Fils et Esprit, dans la réalité historique des hommes.

Mais alors, *ce qui est premier* quand nous portons attention à l'Eglise, ce n'est pas les différences de rôles ou de responsabilités, la répartition possible des fonctions mais le “*Nous*” d'un ordre original qui est créé par l'Esprit entre ceux qui sont unis au Christ et qui prient le Père. C'est ce “*Nous*” qu'expriment les titres de Temple de l'Esprit, de Corps du Christ, du peuple de Dieu.

Ce “*Nous*” est vécu, souvent invisiblement, dans l'existence quotidienne. Mais il prend corps visiblement dans des *communautés restreintes*, vivant en communion au sein des *Eglises particulières*, lesquelles sont, par leur communion, l'Eglise universelle répandue par toute la terre.

C'est personnellement et unis à tous les autres, que les membres de l'Églises sont le *sacrement du salut* pour le monde entier. Ils le sont par le “*service*” (la “*diaconia*”) qu'ils vivent entre eux et au milieu des autres hommes, surtout des petits et des laissés pour compte. Ils le sont par la confession de foi répondant à la Parole accueillie et *par le témoignage* qu'ils portent à Jésus mort et ressuscité dans le procès que lui intente toujours l'esprit de mensonge, d'injustice et de haine. Ils le sont *par la communion* qu'ils vivent entre eux et qui ne peut être que le signe de la victoire de l'Esprit de réconciliation et de pardon.

Ils le sont dans *la célébration des sacrements*, surtout de l'Eucharistie, où culmine le service des hommes devenant service de Dieu, la confession du mystère de la foi, et la communion avec



Dieu et entre hommes souvent divisés et s'affrontant dans la vie de tous les jours. C'est à travers tout cela que les chrétiens sont le sacrement du Royaume déjà venu en Jésus, offert en arrhes dans l'Esprit et qui est encore à venir définitivement.

Mgr Raymond Bouchex  
*in* "Tous responsables dans l'Église?",  
 Lourdes, 1973 - Le Centurion, pp. 12-14,  
(avec l'aimable autorisation de l'auteur).

*Une tâche de l'Évêque : faire que dans l'Église — à travers toutes les diversités nécessaires — éclate le "signe de l'unité". Signe indispensable pour que, dans le Monde, Jésus-Christ et sa Bonne Nouvelle soit reconnue des hommes.*

*J'ai conscience que c'est le peuple de Dieu tout entier qui est collectivement responsable de la mission de Jésus-Christ, qui doit être "ministres" de la Bonne Nouvelle, et "sacrement" de la tendresse de Dieu, de ses soins, de son attachement à l'égard du monde.*

*Dans cette mission, chacun a ses responsabilités particulières. Il y a un seul corps et beaucoup de membres, une seule mission et beaucoup de ministères.*

*Comment être évêque sans un peuple de Dieu responsable? Que sera son ministère s'il n'est pas au service des divers et multiples ministères dans le peuple de Dieu?*

*Mgr Michel Mondésert.*

## QUESTIONS POUR UN PARTAGE

1. “*VA et Toi aussi fais de même*” [Luc, 10, 37].

Face à cette interpellation du Christ et en relisant mon engagement de chrétien, de quelle manière et au nom de quoi je me sens responsable de mon prochain ?

Comment exercer cette responsabilité ?

2. “*Tout ce que VOUS avez fait aux plus petits d’entre les miens...*” [Mat., 25, 40].

Jésus s’adresse à ses disciples en Église. Comment nos Assemblées (ou communautés ou équipes) prennent-elles part à la construction du Royaume de Dieu qu’elles ont la responsabilité d’annoncer ?

3. “*Vous êtes les MEMBRES d’un même Corps*” [cf. 1 Co, 12, 27].

Partant du principe “qu’un chrétien seul est un chrétien mort”, comment j’accepte de partager mes responsabilités et de vivre sous une responsabilité hiérarchique ?

La responsabilité est-elle différente du pouvoir ?

4. “*Je vous envoie dans le MONDE...*” [Jn, 11, 18].

Dans notre société sans cesse en mouvement, nous constatons une perte de valeurs (morales, politiques, sociales...).

Avons-nous le droit de répondre “ce n’est pas notre problème !” ?

Que dire et que faire ?

# ANIMATION VINCENTIENNE

16, Grande rue Saint-Michel

31400 TOULOUSE

L'abonnement se fait à l'année légale (de janvier à décembre).

Trois cahiers par an - Abonnement 50 F - Par avion 60 F

C. C. P. Animation Vincentienne, Bordeaux 4.463-09 M

## NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 17. La prière.                    | 55. Louise de Marillac V.                          |
| 18. La foi.                       | 56. Louise de Marillac VI.                         |
| 19. Dieu.                         | 57. Le temps.                                      |
| 21. L'Évangile.                   | 58. L'humour.                                      |
| 22. La prédication.               | 59. Les premières Filles de la Charité 1.          |
| 23. Du catéchisme à la catéchèse. | 60. Les premières Filles de la Charité 2.          |
| 24. L'enfant.                     | 61. Des hommes apostoliques 1.                     |
| 26. Le travail.                   | 62. Des hommes apostoliques 2.                     |
| 27. L'argent.                     | 63. Vincent, homme de prière.                      |
| 28. La paix.                      | 64. La Vierge Marie.                               |
| 29. La simplicité.                | 65. L'Incarnation.                                 |
| 30. L'humilité.                   | 66. S'assembler.                                   |
| 31. La charité.                   | 67. Le martyr.                                     |
| 33. La mortification.             | 68. L'appel à la sainteté.                         |
| 34. Le zèle.                      | 69. La mystique du service :<br>Catherine Labouré. |
| 36. La Mission I.                 | 70. Accompagner.                                   |
| 38. La formation.                 | 71. Discerner.                                     |
| 48. La justice.                   | 72. Dignité.                                       |
| 53. Louise de Marillac III.       | 73. Tolérance.                                     |
| 54. Louise de Marillac IV.        |  |

Les numéros commandés sont envoyés au prix de  
**16 F le cahier plus les frais d'envoi.**

## RÈGLEMENT DEPUIS L'ÉTRANGER

Le service de La Poste prélève

— Pour un virement international, la somme de 15 francs ;

— Pour un chèque, la somme de 40 francs, quelle que soit la somme versée !

*Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte lors du règlement de votre abonnement, en toute justice. RIP : 0446309M022.*

*“Les charges  
ne se doivent pas tant exercer  
absolument  
que charitablement.”*

**Sainte Louise,**  
[Écrits spirituels, 239].

